

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_120

Objet : Aide au développement des PME : subvention à la SAS Van Den Castelee (Saint-Sylvestre-Cappel) pour les investissements sur son nouveau site de production de Bailleul

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 86

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_120

Objet : Aide au développement des PME : subvention à la SAS Van Den Castele (Saint-Sylvestre-Cappel) pour les investissements sur son nouveau site de production de Bailleul

La société VAN DEN CASTEELE est implantée à Saint-Sylvestre-Cappel depuis 1975. Elle fabrique et commercialise, à travers son réseau de boutiques des desserts glacés.

L'entreprise emploie actuellement 47 salariés

A l'étroit dans les locaux historiques de Saint-Sylvestre-Cappel et afin de poursuivre son développement, la société déménage à Bailleul où elle construit un nouveau site de production. Cette opération est évaluée à plus de 15 millions d'euros et permettra la création de 20 CDI supplémentaires à l'horizon 2029.

Il est prévu la mise en place de groupe de froid et de centrale de traitement de l'air dernière génération. Les groupes froids seront équipés de dispositifs de récupération de chaleur fatale pour la réinjecter dans le process, la production d'eau chaude et le chauffage des locaux. De plus il est prévu d'optimiser l'utilisation et la gestion de l'eau de process.

Cet investissement, objet de la présente demande est de 1 250 000 €.

Cœur de Flandre agglo a été sollicitée, conjointement avec la Région, par l'entreprise pour l'accompagner dans ce projet d'investissement, à hauteur de 150 000 € au titre du dispositif d'Aide au développement des PME.

Une convention d'intervention conjointe sera établie afin d'autoriser ce complément (sous réserve d'une délibération favorable en commission permanente de la Région).

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Groupe froid et centrale de traitement de l'air	1 250 000 €	1 250 000 € (plafonné à 750 000 €)	Région Hauts-de-France à l'entreprise (soutien à l'investissement)	150 000 €
			Cœur de Flandre Agglo	150 000 €
			Entreprise	950 000 €
TOTAL	1 250 000 €	1 250 000 €	TOTAL	1 250 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission Européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de Région Hauts de France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n° 2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre au financement des aides et des régimes d'aide directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n° 24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises signée avec la Région le 3 avril 2024 ;

Considérant la demande de subvention de la SAS Van Den Castele adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 22 juillet 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la SAS Van Den Castele au Conseil régional ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu,

Considérant le projet structurant de l'entreprise Van Den Castele, créateur de valeur et d'emplois sur le territoire ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 150 000 € à la SAS Van Den Castele pour accompagner ses investissements dans une nouvelle unité de production sur la commune de Bailleul,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS Van Den Castele ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

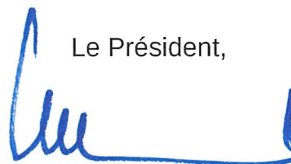
Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

